

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 16 janvier 2019 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Véronique Lamarre, maire suppléant – Baie-des-Sables
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Steve Girard, suppléant du maire – Matane
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 07.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, pour le TNO Rivière-Bonjour, tenue le 28 novembre 2018
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 28 novembre 2018
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 décembre 2018
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 13 décembre 2018
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Travail de rue au Bas-Saint-Laurent – Rapport d'activités 2017-2018
 - 5.2 COSMOSS – Financement 2018-2022
 - 5.3 Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) – Demande de contribution financière au programme des Jeux du Québec pour la région de l'Est-du-Québec pour 2018-2019
 - 5.4 Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent – Demande d'aide financière pour l'entente sectorielle 2018-2020
 - 5.5 Maison des Régions – Délégation BSL, le 5 février 2019 à Montréal
6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie

- 6.1.4 Cp - Génie civil
- 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
- 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
- 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
- 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.2 Autorisation des dépenses incompressibles pour l'exercice budgétaire 2019
 - 6.2.1 Service d'évaluation foncière et frais reliés aux matrices graphiques
 - 6.2.2 Service d'urbanisme
 - 6.2.3 Service régional de sécurité incendie
 - 6.2.4 Service régional de génie civil
 - 6.2.5 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 6.2.6 MRC de La Matanie – compétences communes
 - 6.2.7 Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 6.2.8 Équipements et infrastructures à vocation régionale (supralocaux)
 - 6.2.9 TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.2.10 TNO Rivière-Bonjour
- 6.3 Annulation des intérêts sur comptes à recevoir à la fin de l'exercice financier 2018
- 6.4 Provision et radiation de créances
- 6.5 Modification du calendrier des séances afin de devancer au 28 janvier le comité administratif du 5 février 2019
- 6.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 275-2019 concernant le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie en remplacement du règlement numéro 258-2013
- 6.7 Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption des priorités d'intervention 2019-2020
- 6.8 FDT – Maintien des montants alloués au Programme de développement des communautés (PDC) volet local (6 400 \$) et du Soutien à la vitalité rurale (SVR) (3 000 \$)
- 6.9 Autorisation paiement dernier versement (20%) – MCD inc./Linkki solution – projet "ICÉ"
- 6.10 Autorisation paiement dernier versement (30%) – Adjuvant – projet "Stratégie image de marque"
- 6.11 Autorisation paiement premier versement – Frédéric Vincent, consultant – projet "Stratégie en lien avec la pénurie de main-d'œuvre"
- 6.12 Bilan Séjour exploratoire en Matanie 2018
- 6.13 Autorisation signature d'ententes de partenariat avec les entreprises lors d'activités de promotion et de recrutement de la MRC de La Matanie (foire, événement, etc.)
- 6.14 Création et affichage d'un poste de préposé à l'accueil – poste régulier saisonnier à temps complet
- 6.15 Autorisation signature – Entente avec la ville de Matane pour la gestion du Bureau d'accueil touristique et la réalisation de travaux au sous-sol
- 6.16 Octroi de contrat – Nouveau taxi collectif
- 6.17 Octroi de contrat – Travaux de rénovation du 156, rue Soucy
- 6.18 Partage des coûts pour les équipements à vocation régionale – factures 2018 et 2019
- 6.19 Deschênes & Doiron avocats – Augmentation des honoraires professionnels pour représenter la MRC de La Matanie suite aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec
- 6.20 Demande d'abolition de l'horaire de faction pour les services préhospitaliers d'urgence (ambulances) sur le territoire de la MRC de La Matanie
- 6.21 CSMM – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022
- 6.22 Conseil du statut de la femme – Portrait des Québécoises, édition 2018
- 7. Évaluation foncière
 - 7.1 Autorisation paiement facture Azimut – Entretien et frais d'utilisation annuels 2019
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
 - 8.1 Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (1^{er} janvier au 31 décembre 2018)
 - 8.2 Réception de projets de règlements de la ville de Matane
 - 8.2.1 -VM-89-185 (second) modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 86

- 8.2.2 -VM-89-186 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 106
- 8.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 8.3.1 Lettre de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles en 2018
 - 8.3.2 Comité de suivi des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 8.3.3 Embauche de deux étudiants pour la Campagne ISÉ 2019 et Bilan de la Campagne ISÉ 2018
 - 8.3.4 Autorisation – Achat de rouleaux de sacs pour la récupération des plastiques d'ensilage
- 8.4 Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- 8.5 Demande d'appui – Plan d'action 2019-2023 pour lutter contre les changements climatiques
- 9. Génie forestier
 - 9.1 Sécurité civile – Demande d'aide financière volet 2 (remplacement de la résolution numéro 674-11-18)
- 10. Service régional de génie civil
 - 10.1 Proposition Cansel – Système GNSS base-mobile Trimble et accessoires et licences
- 11. Service régional de sécurité incendie
 - 11.1 Vente de gré à gré d'un véhicule autopompe citerne et équipements – autorisation de signature avec la municipalité de Saint-Donat
 - 11.2 Demande d'appui – Demande de révision de la nouvelle politique de la Société de l'assurance automobile du Québec
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 1-01-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le *Varia* ouvert :

- 6.6.1 Adoption du règlement numéro 255-2-2019 modifiant le règlement numéro 255-2012 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matanie;
- 10.2 Formation avancée Civil3D – 28 au 30 janvier 2019 à Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2-01-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC, POUR LE TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR, TENUE LE 28 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, pour le TNO de Rivière-Bonjour, tenue le 28 novembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, pour le TNO de Rivière-Bonjour, tenue le 28 novembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 3-01-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 28 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 28 novembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 28 novembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4-01-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 décembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 décembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5-01-19

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 décembre 2018 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6-01-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 13 décembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 13 décembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7-01-19

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – DÉMARCHE COSMOSS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier à la démarche COSMOSS du territoire de La Matanie pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT les huit MRC du Bas-Saint-Laurent en partenariat avec les commissions scolaires souhaitent déposer une demande au FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) selon le plan de financement des démarches locales COSMOSS du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC accepte de contribuer financièrement à la démarche COSMOSS de La Matanie, pour un montant total de 57 500 \$ sur trois ans, à même le budget du Fonds de développement des territoires (FDT) comme suit :

- 12 500 \$ pour 2019-2020;
- 20 000 \$ pour 2020-2021;
- 25 000 \$ pour 2021-2022;

QUE monsieur Denis Santerre, préfet, madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de La Matanie au sein du CLC, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC, une convention d'aide financière avec le CRD en y intégrant la contribution du FARR et des partenaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8-01-19

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC POUR LA RÉGION DE L'EST-DU-QUÉBEC POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, gestionnaire du programme des Jeux du Québec pour la région de l'Est-du-Québec, a sollicité l'ensemble des MRC de l'Est-du-Québec afin de poursuivre leur partenariat au programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme des Jeux du Québec est un programme sportif multidisciplinaire axé sur la compétition et qui rejoint annuellement entre 1 500 et 2 000 jeunes au niveau régional, et ce, dans 36 disciplines sportives;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée aux MRC est calculée au prorata de la participation des jeunes aux Finales provinciales des Jeux, dont un montant de 539 \$ pour la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, il a été recommandé que chaque territoire de MRC contribue financièrement pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte de verser à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), gestionnaire du programme des Jeux du Québec pour la région de l'Est du Québec, une contribution financière de 539 \$ pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9-01-19

LES SAVEURS DU BAS-SAINT-LAURENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTENTE SECTORIELLE 2018-2020

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la corporation Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent pour la conclusion d'une entente sectorielle 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement (CRD) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont accepté de contribuer 50 000 \$ annuellement pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra à l'organisme de supporter sa progression, de poursuivre ses démarches de développement ainsi que l'amélioration d'outils et d'activités de commercialisation en plus de favoriser le maintien des emplois existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de contribuer financièrement aux Saveurs du Bas-Saint-Laurent pour un montant de 3 000 \$, pour l'année 2018, à même le budget du Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de réserver, à même le FDT, un montant de 6 000 \$ soit : 3 000 \$ pour 2019 et 3 000 \$ pour 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10-01-19

MAISON DES RÉGIONS – DÉLÉGATION BSL, LE 5 FÉVRIER 2019 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QU'inaugurée le 8 septembre 2017, la Maison des Régions a pour objectif d'être la vitrine des régions, étant située en plein cœur du Quartier des affaires Montréal, elle est un lieu de rassemblement où les gens d'affaires du

Québec se rencontrent, échangent et développent des liens d'affaires forts et durables, qu'elle se veut inclusive, favorise toutes sortes de rencontres d'affaires et facilite les partenariats entre les entreprises, tout en demeurant accessible au public;

CONSIDÉRANT QUE le CRD et les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent souhaitent organiser un événement à la Maison des Régions, le 5 février 2019, afin de faire connaître et rayonner la région dans le contexte de recrutement de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC est responsable des dépenses reliées à la présence de ses représentants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la participation de la MRC avec la délégation du Bas-Saint-Laurent à la Maison des Régions, le 5 février 2019 à Montréal, et qu'à ces fins, les personnes suivantes sont désignées pour représenter la MRC, madame Fanny Allaire-Poliquin, monsieur Jérôme Landry et madame Isabelle Gauthier à titre de substitut;

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 70 191,70 \$, la liste des chèques émis au montant de 949,90 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 57 482,04 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 315,11 \$, représentant un grand total de 140 938,75 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 12-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 1 340,34 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 510,48 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 59 812,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 033,05 \$, représentant un grand total de 75 696,18 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 13-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 16 361,38 \$, la liste des chèques émis au montant de 8 609,45 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 88 402,68 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 357,37 \$, représentant un grand total de 123 730,88 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 14-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 602,24 \$, la liste des chèques émis au montant de 635,24 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 27 576,13 \$

et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 031,16 \$, représentant un grand total de 34 844,77 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 15-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 174 949,71 \$, la liste des chèques émis au montant de 49 721,28 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 187 748,65 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 32 489,56 \$, représentant un grand total de 444 909,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 8 918,92 \$, la liste des chèques émis au montant de 6 290,27 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 28 848,60 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 954,91 \$, représentant un grand total de 48 012,70 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 16-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 694,74 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 6 677,14 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 384,05 \$,

représentant un grand total de 8 755,93 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 17-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018-2019 au montant de 740,85 \$, la liste des chèques émis au montant de 987,93 \$, les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 3 909,39 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 718,21 \$, représentant un grand total de 6 356,38 \$ pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 18-01-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 11-11-2018 au 5-01-2019 au montant de 926,00 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 224,96 \$, représentant un grand total de 1 150,96 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 23 novembre 2018 au 15 janvier 2019 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 19-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT À LA TENUE À JOUR ET À L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AINSI QUE DES FRAIS RELIÉS AUX MATRICES GRAPHIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC DE LA MATANIE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-150-00-141 à 02-150-00-200 et 02-150-10-141 à 02-150-10-200)	504 530 \$
Frais de déplacement (02-150-00-310 et 02-150-10-310)	17 100 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-150-00-429, 02-150-00-514, 02-150-00-521, 02-150-00-689, 02-150-00-331, 02-150-00-681, 02-150-00-522, 02-150-00-321, 02-150-00-660 et 02-150-00-524)	16 940 \$
Fret et messagerie (02-150-00-322)	300 \$
Avis publics (02-150-00-339)	580 \$
Contribution financière (02-150-00-349)	35 440 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-150-00-494 et 02-150-00-499)	8 390 \$
Honoraires professionnels (02-150-00-410)	2 000 \$
Contrat du support annuel et mise à jour des licences (02-150-00-414 et 02-150-01-524)	36 220 \$
Contrat de gérance (02-150-00-418, 02-150-01-418 et 02-150-10-418)	379 110 \$
Frais d'enregistrement (02-150-00-497, 02-150-01-497 et 02-150-10-497)	5 050 \$
Location et entretien véhicule/équipement (02-150-00-515 et 02-150-00-525)	500 \$
Conversion de données (02-150-00-526 et 02-150-10-526)	38 150 \$
Fournitures et équipements de bureau (02-150-00-670 et 02-150-00-690)	1 700 \$
Amortissement et immobilisations (02-999-15-900 et 03-310-02-000)	40 160 \$
SOUS-TOTAL :	1 086 170 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital (03-210-17-000)	12 500 \$

Remboursement intérêts	
(02-911-17-831)	780 \$
SOUS-TOTAL :	13 280 \$
MATRICES GRAPHIQUES	
Frais annuels matrices graphiques	
(02-151-00-414 à 02-151-00-529)	71 670 \$
Amortissement	
(02-999-16-900)	24 624 \$
SOUS-TOTAL :	96 294 \$
GRAND TOTAL – Service d'évaluation foncière et des frais reliés aux matrices graphiques de la MRC de La Matanie :	1 195 744 \$

ADOPTÉE

ÉSOLUTION 20-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT À L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

SERVICE D'URBANISME	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur	
(02-659-00-141 à 02-659-00-200, 02-659-01-141 à 02-659-01-200, 02-659-03-141 à 02-659-03-200 et 02-659-20-141 à 02-659-20-200)	317 830 \$
Frais de déplacement	
(02-659-00-310, 02-659-01-310 et 02-659-20-310)	6 740 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment.	
(02-659-00-429, 02-659-00-514, 02-659-00-521, 02-659-00-689, 02-659-00-331, 02-659-00-681, 02-659-00-522, 02-659-00-321, 02-659-00-660 et 02-659-00-524)	12 710 \$
Fret et messagerie	
(02-659-00-322)	50 \$
Avis publics	
(02-659-00-339 et 02-659-20-339)	500 \$
Services et honoraires professionnels	
(02-659-20-410)	45 150 \$
Frais d'inscription et de cotisation	
(02-659-00-494, 02-659-00-499, 02-659-20-494 et 02-659-20-499)	2 980 \$
Contrat du support annuel de logiciels	
(02-659-00-523 et 02-659-20-524)	7 670 \$
Frais d'enregistrement	
(02-659-00-497)	50 \$
Entretien véhicule/équipement	
(02-659-00-525 et 02-659-01-524)	410 \$

Fournitures et équipement de bureau, abonnement et publication (02-659-00-670, 02-659-00-690, 02-659-00-341 et 02-659-20-670)	1 560 \$
Amortissement (02-999-65-900)	281 \$
GRAND TOTAL – Service d’urbanisme :	395 931 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l’obligation légale d’autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l’obligation légale d’émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu’il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l’année 2019 :

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MRC DE LA MATANIE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SRSI	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l’employeur (02-225-00-141 à 02-225-00-250, 02-225-09-141 à 02-225-09-200, 02-225-10-141 et 02-225-10-200)	534 810 \$
Frais de déplacement et de subsistance (02-225-00-310, 02-225-01-310, 02-225-10-310 et 02-225-10-320)	24 900 \$
Cotisations, associations, inscriptions (02-225-00-494 et 02-225-00-499)	4 730 \$
Fournitures de bureau, messagerie, frais médicaux et permis classe 4A et soutien et entretien logiciel, fournitures diverses en prévention (02-225-00-670, 02-225-00-322, 02-225-00-691, 02-225-00-523 et 02-225-01-643)	7 830 \$
Radio/communications et communications partagées (02-225-00-332 et 02-225-00-333)	25 070 \$
Avis publics (02-225-00-339)	500 \$
Service incendie entraide (02-225-00-422)	10 000 \$
Entretien et réparation véhicules, immatriculations et essence et huile (02-225-00-527, 02-225-00-455 et 02-225-00-631)	49 070 \$
Frais d’administration : assurance, location d’équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-225-00-321, 02-225-00-331, 02-225-00-514, 02-225-00-521, 02-225-00-522, 02-225-00-524, 02-225-00-681, 02-225-01-429, 02-225-01-660 et 02-225-00-689)	12 710 \$
Assurance incendie (02-225-00-429)	23 300 \$
Honoraires professionnels, services professionnels incendie et de formation (02-225-00-410, 02-225-00-413, 02-225-00-442 et 02-225-00-454)	31 960 \$

Location de casernes, location terrain communication (02-225-00-511 et 02-225-01-512)	44 340 \$
Entretien et réparation des équipements, location d'équipements, produits chimiques, petits outils, vêtement et accessoires, vêtements de combats, fournitures diverses et électricité communication (02-225-00-513, 02-225-00-526, 02-225-00-635, 02-225-00-643, 02-225-00-650, 02-225-00-660, 02-225-01-681 et 02-225-01-650)	66 670 \$
Franchise – Perte matériel (02-225-00-999)	2 500 \$
Amortissement (02-999-25-900)	176 010 \$
SOUS-TOTAL :	1 014 400 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ (SMI)	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-225-90-141 à 02-225-90-250)	2 720 \$
Frais de fonctionnement SMI – communications, assurances, immatriculation, entretien et réparation, essence et huile, équipements divers (02-225-90-332, 02-225-90-429, 02-225-90-455, 02-225-90-526, 02-225-90-631 et 02-225-90-690)	3 600 \$
SOUS-TOTAL :	6 320 \$
SERVICE DE LE DETTE	
Remboursement capital (03-210-02-000, 03-210-03-000, 03-210-10-000, 03-210-12-000, 03-210-15-000 et 03-700-25-000)	227 860 \$
Remboursement intérêts (02-911-02-831, 02-911-03-831, 02-911-10-831, 02-911-12-831, 02-911-15-831 et 02-922-70-831)	24 905 \$
SOUS-TOTAL :	252 765 \$
GRAND TOTAL – Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie :	1 273 485 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 22-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-320-00-141 à 02-320-00-200 et 02-320-01-141 à 02-320-01-200)	239 490 \$

Frais de déplacement	
(02-320-00-310 et 02-320-01-310)	13 240 \$
Communications	
(02-320-00-332)	1 270 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment.	
(02-320-00-429, 02-320-00-514, 02-320-00-521, 02-320-00-689, 02-320-00-331, 02-320-00-681, 02-320-00-522, 02-320-00-321, 02-320-00-660 et 02-320-00-524)	12 710 \$
Avis publics	
(02-320-00-339)	530 \$
Honoraires professionnels	
(02-370-00-412)	530 \$
Assurance génie civil	
(02-320-01-429)	270 \$
Frais d'inscription et de cotisation	
(02-320-00-494 et 02-320-00-499)	8 950 \$
Entretien des équipements, petits outils et vêtements et accessoires	
(02-320-00-523, 02-320-00-643 et 02-320-00-650)	4 740 \$
Fournitures et équipements de bureau, publications	
(02-320-00-670, 02-320-00-690 et 02-320-00-341)	1 610 \$
Amortissement	
(02-999-32-900)	7 059 \$
SOUS-TOTAL :	290 399 \$
SERVICE DE LA DETTE	
Remboursement capital sur billets numérisation des matrices graphiques	
(03-210-16-000)	10 504 \$
Intérêts sur billets numérisation des matrices graphiques	
(02-911-16-831)	270 \$
SOUS-TOTAL :	10 774 \$
GRAND TOTAL – Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie :	301 173 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 23-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-690-00-141 à 02-690-00-200 et 02-690-10-141 à 02-690-10-200)	14 450 \$
Frais de déplacement (02-690-00-310)	250 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-690-00-429, 02-690-00-514, 02-690-00-521, 02-690-00-689, 02-690-00-331, 02-690-00-681, 02-690-00-522, 02-690-00-321, 02-690-00-660 et 02-690-00-524)	8 510 \$
Honoraires professionnels (02-690-00-400 et 02-690-00-413)	21 820 \$
Contrat du support annuel du logiciel et frais d'enregistrement (02-690-00-459 et 02-690-00-490)	1 760 \$
Fournitures de bureau (02-690-00-670)	150 \$
Remises au MRNF (02-690-00-970 et 02-690-10-970)	26 360 \$
GRAND TOTAL – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie :	73 300 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 24-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 EN RAPPORT AUX COMPÉTENCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

MRC DE LA MATANIE	
SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	
Conseil des maires (02-110-00-141 à 02-110-00-200)	113 580 \$
Gestion financière et administrative (02-130-00-141 à 02-130-00-200, 02-130-10-141 à 02-130-10-200, 02-130-11-141 à 02-130-11-200 et 02-130-20-141 à 02-130-20-200)	491 820 \$
Gestion du personnel (02-160-00-141 à 02-160-00-200 et 02-160-10-141 à 02-160-10-200)	3 010 \$
Gestion Édifice de La Matanie (02-170-00-141 à 02-170-00-200)	9 970 \$

Schéma de couverture de risques	
(02-222-00-141 à 02-222-00-200)	0 \$
Transport collectif	
(02-360-00-141 à 02-360-00-200 et 02-360-10-141 à 02-360-10-200)	41 000 \$
Transport adapté	
(02-370-00-141 à 02-370-00-200 et 02-370-10-141 à 02-370-10-200)	53 380 \$
Matières résiduelles	
(02-450-00-141 à 02-450-01-200)	30 950 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-141 à 02-460-00-200)	25 720 \$
Gestion des boues de fosses septiques	
(02-490-00-141 à 02-490-00-200)	10 350 \$
Fiducie COSMOSS	
(02-590-10-141 à 02-590-10-200 et 02-590-35-141 à 02-590-35-200)	171 569 \$
Démarche MADA	
(02-591-00-141 à 02-591-00-200)	0 \$
Fiducie SANAM	
(02-592-00-141 à 02-592-00-00)	52 675 \$
Démarche PFM	
(02-593-00-141 à 02-593-00-200)	0 \$
Aménagement du territoire	
(02-610-00-141 à 02-610-00-200 et 02-610-02-141 à 02-610-02-200)	168 300 \$
Développement du territoire	
(02-620-00-141 à 02-620-01-200)	157 130 \$
Développement économique	
(02-621-00-141 à 02-621-00-200)	242 840 \$
Développement et promotion touristique	
(02-622-00-141 à 02-622-00-200 et 02-622-10-141 à 02-622-10-200)	118 160 \$
Développement agricole	
(02-623-00-141 à 02-621-00-200, 02-623-01-141 à 02-623-01-200 Et 02-623-02-141 à 02-623-02-200)	47 410 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-141 à 02-630-00-200)	29 180 \$
SOUS-TOTAL :	1 767 044 \$
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET VIGNETTES DE STATIONNEMENT	
Conseil des maires	
(02-110-00-310)	8 000 \$
Administration	
(02-130-00-310)	6 300 \$
Vignettes de stationnement	
(02-190-00-310)	5 420 \$
Schéma de couverture de risques	
(02-222-00-310)	0 \$
Transport collectif	
(02-360-00-310)	700 \$
Transport adapté	
(02-370-00-310)	700 \$
Matières résiduelles	
(02-450-00-310 et 02-450-01-310)	3 500 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-310)	2 500 \$
Gestion des boues de fosses septiques	
(02-490-00-310)	220 \$
Fiducie COSMOSS	
(02-590-10-310 et 02-590-35-310)	10 300 \$
Démarche MADA	
(02-591-00-310)	0 \$
Fiducie SANAM	
(02-592-00-310)	1 000 \$
Démarche PFM	
(02-593-00-310)	0 \$

Aménagement du territoire	
(02-610-00-310)	6 190 \$
Développement du territoire	
(02-620-00-310)	3 500 \$
Développement économique	
(02-621-00-310)	5 500 \$
Développement et promotion touristique	
(02-622-00-310 et 02-622-10-310)	4 710 \$
Développement agricole	
(02-623-00-310)	5 370 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-310)	1 110 \$
Réseau inforoute	
(02-800-00-310)	360 \$
SOUS-TOTAL :	65 380 \$
CONTRATS	
Assurances générales	
(02-170-00-429, 02-190-00-429, 02-370-01-429 et 02-622-00-429)	15 780 \$
Entretien & soutien technique appareils informatiques et inforoute, ascenseur, système d'alarme	
(02-170-00-459, 02-190-00-523, 02-370-00-523, 02-800-00-334, 02-800-00-520 et 02-800-00-521)	34 860 \$
Location de véhicule et d'équipements : photocopieur, balance postale et oblitérateur, conteneur	
(02-170-00-516, 02-190-00-514 et 02-622-10-515)	10 360 \$
Entretien ménager	
(02-170-00-521, 02-190-00-521, et 02-622-10-521)	40 280 \$
Honoraires professionnels/Frais de gestion	
(02-130-00-413, 02-170-00-400, 02-160-00-410, 02-160-00-412, 02-190-00-412, 02-190-00-414, 02-190-00-415, 02-222-00-419, 02-450-01-459, 02-460-00-412, 02-590-30-452, 02-590-35-410, 02-591-00-410, 02-593-00-410, 02-610-00-412, 02-610-00-419, 02-621-00-400, 02-621-00-410, 02-621-00-413, 02-621-30-419, 02-621-40-400, 02-622-00-419, 02-622-10-411, 02-623-00-410, 02-630-00-400, 02-800-00-414 et 02 800-01-414)	263 048 \$
Autobus et taxis	
(02-370-00-459, 02-370-01-459, 02-370-02-459, 02-360-00-459, 02-360-00-493 et 02-360-01-493)	531 640 \$
Vidanges des boues et fosses septiques	
(02-490-00-459)	285 910 \$
SOUS-TOTAL :	1 181 878 \$
ENTENTES AVEC D'AUTRES ORGANISMES	
Contribution financière versée aux municipalité et divers organismes	
(02-620-01-459, 02-620-02-459, 02-620-03-459, 02-620-04-459, 02-620-10-459, 02-620-11-459, 02-621-10-959, 02-621-11-959, 02-621-12-959, 02-621-13-959, 02-621-14-959, 02-621-15-959, 02-621-16-959, 02-621-17-959 et 02-290-00-959)	1 142 559 \$
Taxes municipales et scolaires	
(02-170-00-499 et 02-190-00-689)	9 340 \$
SOUS-TOTAL :	1 151 899 \$
SERVICE DE LA DETTE	
Remboursement capital sur billets	
(03-210-13-000, 03-210-14-000, 03-210-18-000 et 03-700-15-000)	118 220 \$
Intérêts sur billets	
(02-911-13-831, 02-911-14-831, 02-911-18-831 et 02-922-01-831)	65 820 \$
SOUS-TOTAL :	184 040 \$
UTILITÉS PUBLIQUES	
Téléphones, systèmes de communication, cellulaires et internet	
(02-170-00-331, 02-190-00-331, 02-360-00-331, 02-360-00-335,	10 332 \$

02-370-00-331, 02-590-30-331, 02-592-00-331, 02-621-00-332, 02-622-00-331 et 02-800-10-335)	
Électricité	
(02-170-00-681 et 02-190-00-681)	36 630 \$
SOUS-TOTAL :	46 962 \$
ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES	
Entretien du bâtiment, travaux d'amélioration et déneigement	
(02-170-00-522, 02-190-00-522, 02-170-00-710, 02-190-00-710, 02-170-00-523 et 03-310-00-000)	61 570 \$
SOUS-TOTAL :	61 570 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Achat de timbres, fret et marchandise	
(02-190-00-321 et 02-190-00-322)	4 100 \$
Cotisations, associations, inscriptions	
(02-110-00-499, 02-130-00-494, 02-130-00-499, 02-190-00-494, 02-360-00-494, 02-360-00-499, 02-370-00-494, 02-370-00-499, 02-450-00-494, 02-450-00-499, 02-460-00-494, 02-460-00-499, 02-590-10-499, 02-590-35-499, 02-610-00-494, 02-610-00-499, 02-620-00-499, 02-621-00-494, 02-621-00-499, 02-621-01-499, 02-622-00-494, 02-622-00-499, 02-622-10-499, 02-623-00-494 et 02-623-00-499)	52 440 \$
Fournitures/équipements de bureau, fournitures pour bâtiment, entretien d'équipements, vêtements et accessoires, frais d'enregistrement, frais de véhicule de service et demande de permis	
(02-170-00-660, 02-190-00-660, 02-190-00-670, 02-190-00-690, 02-360-00-670, 02-370-00-670, 02-450-00-670, 02-450-01-670, 02-460-00-643, 02-460-00-670, 02-590-30-670, 02-590-35-670, 02-591-00-670, 02-592-00-670, 02-593-00-670, 02-610-00-670, 02-610-00-690, 02-620-00-670, 02-621-00-670, 02-622-00-670, 02-622-00-690, 02-622-10-650, 02-622-10-670, 02-623-00-670, 02-630-00-670, 02-190-00-524, 02-450-00-524, 02-460-00-524, 02-460-00-529, 02-610-00-524, 02-622-00-523, 02-170-00-497, 02-130-00-525, 02-610-00-525 et 02-460-01-499)	95 230 \$
Publicité et don, contribution financière, journaux et revues, relations et avis publiques, réception civique, relation de travail, animation diverse, communications et objets promotionnels	
(02-110-00-349, 02-130-00-493, 02-170-00-339, 02-160-00-416, 02-190-00-330, 02-190-00-339, 02-190-00-341, 02-190-00-349, 02-190-00-493, 02-190-01-459, 02-360-00-342, 02-370-00-342, 02-450-00-339, 02-450-00-342, 02-450-00-493, 02-490-00-342, 02-590-30-493, 02-590-35-339, 02-591-00-339, 02-591-00-493, 02-592-00-349, 02-593-00-339, 02-593-00-493, 02-610-00-339, 02-610-00-341, 02-610-00-349, 02-610-00-493, 02-620-00-339, 02-620-01-419, 02-621-00-339, 02-621-00-346, 02-621-40-342, 02-622-00-345, 02-622-00-339, 02-622-00-349, 02-622-00-493, 02-623-00-342 et 02-630-00-339)	172 925 \$
Intérêts et frais bancaires	
(02-190-01-895)	500 \$
Amortissement	
(02-999-17-900, 02-999-19-900, 02-999-37-900, 02-999-60-900, 02-999-61-900, 02-999-62-900 et 02-999-80-900)	166 027 \$
SOUS-TOTAL :	491 222 \$
GRAND TOTAL – MRC de La Matanie :	4 949 995 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 EN RAPPORT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

MRC DE LA MATANIE	
CONTRIBUTIONS AUX MUNICIPALITÉS	
Contributions éoliennes	
(02-801-00-959)	705 095 \$
GRAND TOTAL :	705 095 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 26-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 EN RAPPORT AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

MRC DE LA MATANIE	
CONTRIBUTIONS AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	
Bibliothèque, phare et aéroport, centre de ski, aréna, piscine etc.	
(02-702-30-950, 02-701-00-950 et 02-701-01-950)	227 477 \$
GRAND TOTAL :	227 477 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 27-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

TPI DE LA MRC DE LA MATANIE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-629-00-141 à 02-629-00-200, 02-629-02-141 à 02-629-02-200 et 02-629-04-141 à 02-629-04-200)	57 110 \$
Frais de déplacement (02-629-00-310, 02-629-02-310 et 02-629-04-310)	700 \$
Cotisations, associations, assurances, inscriptions, abonnements, publicité et dons (02-629-00-494, 02-629-04-429, 02-629-09-349 et 02-629-09-494)	2 150 \$
Fournitures de bureau, entretien équipement et terrain, matériel de signalisation et soutien et entretien logiciel (02-629-00-670, 02-629-00-649, 02-629-09-522, 02-629-09-525 et 02-629-09-670)	4 040 \$
Communications – SPOT (02-629-09-332)	240 \$
Avis publics (02-629-00-339 et 02-629-09-339)	1 000 \$
Services professionnels, techniques et de planification (02-629-00-413, 02-629-02-400, 02-629-00-411 et 02-629-04-400)	9 710 \$
Électricité – Carrefour de La Matanie (02-629-09-681)	500 \$
Déneigement (02-629-00-516)	3 500 \$
Voirie exceptionnelle (02-629-00-495)	30 000 \$
Travaux d'aménagement (02-629-00-490)	114 720 \$
Compensation aux municipalités (02-629-00-950)	19 245 \$
Compensation aux organismes (02-629-00-970)	385 920 \$
Ristourne sur les profits (02-629-09-950)	79 450 \$
Amortissement (02-999-00-900)	12 469 \$
SOUS-TOTAL :	720 754 \$
SERVICE DE LA DETTE	
Remboursement capital sur billets numérisation des matrices graphiques (03-210-16-000)	4 033 \$
Intérêts sur billets numérisation des matrices graphiques (02-911-16-831)	1 330 \$
SOUS-TOTAL :	5 363 \$
GRAND TOTAL – TPI de la MRC de La Matanie :	726 117 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 28-01-19

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019 POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2019 :

TNO RIVIÈRE-BONJOUR	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-610-00-141 à 02-610-00-200 et 02-610-03-141 à 02-610-03-200)	27 210 \$
Frais de déplacement (02-610-03-310)	150 \$
Honoraires professionnels (02-130-00-413, 02-320-00-411 et 02-610-00-411)	13 300 \$
Avis publics (02-190-00-339)	550 \$
Fournitures de bureau et matériel de signalisation (02-190-00-670 et 02-320-00-649)	2 750 \$
Promotion touristique (02-190-00-340)	2 250 \$
Sécurité publiques (02-210-00-441)	11 656 \$
Déneigement et entretien de la voirie (02-330-00433 et 02-32000-710)	10 000 \$
Collecte et transport déchets domestiques (02-451-10-446)	3 500 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment (02-190-00-321, 02-190-00-331, 02-190-00-429, 02-190-00-499, 02-190-00-514, 02-190-00-521, 02-190-00-522, 02-190-00-524, 02-190-00-660 et 02-190-00-681)	12 700 \$
Quote-part à la MRC de La Matanie : législation, gestion financière, schéma incendie, service régional sécurité incendie, aménagement du territoire, plan et réglementation d'urbanisme, inforoute, développement rural, conseil économique, inspection et émission des permis, cours d'eau, évaluation et numérisation des matrices graphiques (02-110-00-130, 02-130-00-140, 02-222-00-140, 02-225-00-140, 02-610-00-140, 02-610-10-140, 02-610-90-459, 02-620-00-000, 02-621-00-000, 02-659-00-140, 02-690-00-140, 02-800-00-140, 02-800-00-400 et 02-800-00-414)	48 564 \$
Services professionnels et techniques - Projets spécifiques (02-230-00-410, 02-230-00-420 et 02-622-00-410, 02-622-00-420)	44 500 \$
Intérêts et frais bancaires (02-919-00-895)	-- \$
GRAND TOTAL – TNO Rivière-Bonjour :	177 130 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 29-01-19

ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière indique aux membres du Conseil qu'il n'y a pas d'annulation d'intérêts en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le comité administratif pour traiter ce sujet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 30-01-19

PROVISION ET RADIATION DE CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière indique aux membres du Conseil que le sujet doit faire l'objet de vérification additionnelle et doit être reporté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le comité administratif pour traiter ce sujet, le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 31-01-19

MODIFICATION DU CALENDRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil a établi par la résolution numéro 653-11-18, avant le début de l'année civile 2019, le calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale à l'effet de devancer, au 28 janvier, le comité administratif du 5 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

DE devancer, au 28 janvier, le comité administratif du 5 février 2019;

D'adopter le calendrier 2019 modifié :

Séances ordinaire du Conseil et du comité administratif de la MRC de La Matanie	
Année 2019	
Conseil de la MRC	Comité administratif
<p>« Les séances ordinaires* du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, pour l'année 2019, seront tenues le 3^e mercredi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août et septembre, ainsi que le 4^e mercredi des mois d'octobre et novembre, à compter de 20 h 00, en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane. »</p> <p style="text-align: center;">16 janvier 2019 20 février 2019 20 mars 2019 17 avril 2019 15 mai 2019 19 juin 2019 21 août 2019 18 septembre 2019 23 octobre 2019 27 novembre 2019</p>	<p>« Les séances ordinaires du comité administratif de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, pour l'année 2019, seront tenues à 13 h 30, en la salle "Le Fleuve" de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane. »</p> <p style="text-align: center;">28 janvier 2019 5 mars 2019 2 avril 2019 30 avril 2019 4 juin 2019 2 juillet 2019 6 août 2019 3 septembre 2019 1^{er} octobre 2019 5 novembre 2019 3 décembre 2019</p>
<p><i>* Si les conditions climatiques empêchent la tenue de la séance ordinaire celle-ci est reportée au mercredi suivant même heure même lieu.</i></p>	

ADOPTÉE

Le projet de règlement numéro 275-2019 a été transmis et présenté aux membres du Conseil selon les modalités prescrites par la Loi et la directrice générale et secrétaire-trésorière précise qu'un avis public paraîtra dans le journal conformément à la Loi préalablement à l'adoption.

Avis de motion est donné par madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches, à l'effet que sera soumis pour adoption, à la séance ordinaire du 20 février 2019, le règlement numéro 275-2019 concernant le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie en remplacement du règlement numéro 258-2013.

RÉSOLUTION 32-01-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2012 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le Règlement numéro 255-2012 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matanie, lequel est en vigueur depuis le 13 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 19 octobre 2018, ladite Loi a été modifiée afin d'obliger les municipalités à prévoir une interdiction à certains employés d'occuper, dans les douze mois de la fin de leur mandat, un poste d'administrateur ou dirigeant d'une personne morale, un emploi ou autres fonctions de telle sorte qu'ils tirent un avantage de leur fonction antérieure;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au *Code municipal du Québec*, un avis de motion a été préalablement donné par le préfet, monsieur Denis Santerre, lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie tenue le 28 novembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme, appuyé par monsieur Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le règlement numéro 255-2-2019 modifiant le règlement numéro 255-2012 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matanie lequel est consigné au livre des règlements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 33-01-19

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Matanie concernant la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour le financement de toute mesure de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'entente, doit les déposer sur son site Web et les transmettre au Ministre, à titre informatif;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention établies servent à orienter la façon dont le FDT est principalement utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie adopte les Priorités d'intervention 2019-2020 dans le cadre de la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) et dépose l'information sur le site Internet de la MRC, lesquelles priorités sont :

1. La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
2. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
3. Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services et de ressources humaines, matérielles et financières (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
4. Le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise incluant l'économie sociale et les coopératives et la promotion de l'entrepreneuriat;
5. Le soutien au développement de l'attractivité du territoire, au recrutement de main-d'œuvre, à l'accueil et à la rétention des personnes;
6. Le soutien au développement rural dans le territoire de la MRC;
7. Le soutien au développement, à l'accueil et à la promotion touristique;
8. Le développement de créneaux d'excellence qui contribuent au positionnement de La Matanie, notamment le secteur maritime, l'imagerie numérique et la culture, l'éolien, l'agriculture, la forêt et le tourisme.
9. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants :

- pour améliorer ou offrir des milieux de vie sécuritaire et de qualité, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, agricole, économique, technologiques, environnemental et de la mobilité de la population;
- pour viser l'attraction et la rétention de la ressource humaine (nouveaux arrivants et natifs) et répondre aux enjeux du vieillissement de la population;
- pour encourager l'implication sociale, la solidarité et l'inclusion sociale;
- pour développer, diversifier et consolider l'économie du milieu;
- pour favoriser l'émergence d'une économie plus verte basée sur les principes des 3RV, de l'économie circulaire et contrer les changements climatiques et leurs impacts;
- pour faire connaître et exploiter de manière durable nos richesses naturelles;
- pour mettre en valeur nos paysages et notre patrimoine;

DÉ transmettre la présente résolution à madame Maryse Malenfant, directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et représentante de la Ministre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 34-01-19

FDT – MAINTIEN DES MONTANTS ALLOUÉS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) VOLET LOCAL (6 400 \$) ET DU SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR) (3 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE les corporations de développement local du territoire ont demandé à la MRC une augmentation du financement dans le cadre du FDT du programme de développement des communautés volet local et de la mesure de soutien à la vitalité rurale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont évalué la demande en tenant compte des enjeux, orientations et objectifs pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie maintien le *statu quo* sur les montants réservés, pour le volet local et la mesure de soutien à la vitalité rurale, aux corporations de développement locaux et aux municipalités pour 2019-2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) se terminant le 31 mars 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 35-01-19

AUTORISATION PAIEMENT DERNIER VERSEMENT (20%) – MCD INC./LINKKI SOLUTION – PROJET "ICÉ"

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-01-18 relative à la participation de la MRC au projet « Stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises en production de biens-indices »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 91-02-18 autorisant la MRC de La Matanie, à titre de principal gestionnaire et responsable dudit projet, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), en son nom et ceux de ses partenaires (La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette);

CONSIDÉRANT QUE MCD inc./Linkki solution est le seul fournisseur de ce service et la signature d'une convention d'aide financière avec le MESI pour un maximum de 65 050 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 211-04-18 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant la proposition numéro MAT-180320A, de la firme MCD inc./Linkki solution, au montant de 130 100 \$ plus les taxes applicables, pour l'analyse et la cartographie des entreprises de production de biens qui comptent cinq employés et plus selon l'indice de complexité économique (ICÉ);

CONSIDÉRANT le premier versement (20 %) à la firme MCD inc./Linkki solution, au montant de 26 020 \$, plus les taxes, à la rencontre de démarrage tenue le 19 avril 2018 et la refacturation aux trois autres partenaires de leur portion du mandat;

CONSIDÉRANT la partie 1 du mandat présenté en septembre 2018 et le deuxième versement (30 %) au montant de 39 030 \$, plus les taxes, et la refacturation aux trois autres partenaires;

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports des portraits futurs pour les 4 MRC présentés en novembre 2018 et le troisième versement (30 %) au montant de 39 030 \$, plus les taxes, et la refacturation aux trois autres partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Girard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le dernier versement (20 %) à la firme MCD inc./Linkki solution au montant de 26 020 \$, plus les taxes applicables, et la refacturation aux trois autres partenaires de leur portion du mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 36-01-19

AUTORISATION PAIEMENT DERNIER VERSEMENT (30%) – ADJUVANT – PROJET "STRATÉGIE IMAGE DE MARQUE"

CONSIDÉRANT la résolution numéro 287-05-18 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le projet d'élaboration d'une stratégie et une mise à jour de l'image de marque de La Matanie et acceptant la proposition de la firme *Adjuvant, services conseils en créativité d'affaires inc.*, au montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière avec le MESI pour un maximum de 13 996 \$ pour le projet;

CONSIDÉRANT le mandat complété, en décembre 2018, de la firme *Adjuvant* pour l'élaboration d'une stratégie et une mise à jour de l'image de marque de la région de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le dernier versement (30 %) à la firme *Adjuvant* au montant de 6 510 \$, plus les taxes, ainsi que le paiement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas au montant de 1 012,56 \$, plus les taxes, pour un total de 8 649,06 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 37-01-19

AUTORISATION PAIEMENT PREMIER VERSEMENT – FRÉDÉRIC VINCENT, CONSULTANT – PROJET "STRATÉGIE EN LIEN AVEC LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE"

CONSIDÉRANT la résolution numéro 551-10-18 concernant le projet de stratégie en lien avec la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la facture #137, datée du 18 décembre 2018, de Frédéric Vincent, consultant en développement organisationnelle, pour la réalisation d'entrevues avec des entreprises du territoire incluant les frais de séjour et de déplacement au montant de 4 278 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la facture #137 à Frédéric Vincent, consultant en développement organisationnelle, au montant de 4 918,63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 38-01-19

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTES DE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES LORS D'ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE RECRUTEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE (FOIRE, ÉVÉNEMENT, ETC.)

CONSIDÉRANT QUE le soutien au développement de l'attractivité du territoire, au recrutement de main-d'œuvre, à l'accueil et à la rétention des personnes fait partie des objectifs et priorités du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE participer à des événements comme foire ou salon est un moyen d'activer et d'accélérer le processus de recrutement et d'embauche grâce à la rencontre directe, à l'environnement physique et à l'intervention proactive;

CONSIDÉRANT QUE la participation de représentants de la Matanie permettra de promouvoir le territoire et les emplois disponibles, augmenter la notoriété des employeurs auprès de la main-d'œuvre, faire connaître les entreprises, emplois, programmes de formation et services ainsi que de recruter des candidats;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de partenariat à intervenir avec les entreprises intéressées dans le cadre de la promotion de leurs postes disponibles ainsi que de la qualité du milieu de vie de la région lors d'événements de recrutement, à titre d'exemple Foire nationale de l'emploi à Montréal, Salon Carrière ou autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE madame Fanny Allaire-Poliquin, chargée de projet pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), soit autorisée à signer les ententes de partenariat avec les entreprises désireuses de participer à la promotion du territoire et de leurs postes à combler.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 39-01-19

CRÉATION ET AFFICHAGE - POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL (RÉGULIER SAISONNIER À TEMPS COMPLET)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite développer davantage le tourisme et favoriser l'accompagnement de projets porteurs et structurants pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une nouvelle ressource à temps plein sur une période de 9 mois dans l'année permettra d'offrir un soutien technique aux activités de promotion de la MRC et un soutien logistique lors d'événements spéciaux (ex. TDLG, rassemblement, congrès, lancement de saison, activité de réseautage);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la création et l'affichage d'un poste de préposé(e) à l'accueil, classe I, poste régulier saisonnier à temps complet;

DE mandater le comité administratif dans le cadre du processus de recrutement afin de combler le poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 40-01-19

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE POUR LA GESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU SOUS-SOL

CONSIDÉRANT QU'un Bureau d'accueil touristique (BAT) est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, pour les saisons touristiques 2015, 2016, 2017 et 2018, la MRC de La Matanie et la ville de Matane ont conclu une entente confiant la gestion du Phare à la MRC aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un BAT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite poursuivre l'utilisation du Phare de Matane à des fins d'accueil touristique et a demandé à la ville de Matane d'installer un climatiseur et de terminer l'aménagement du sous-sol pour y ajouter des espaces d'exposition;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a accepté de réaliser les travaux demandés par la MRC et d'en assumer la moitié des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente de trois ans avec la ville de Matane afin d'encadrer la gestion du Phare de Matane par la MRC de La Matanie aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un BAT pour les saisons estivales 2019, 2020 et 2021;

D'autoriser la participation financière de la MRC à 50 % du coût estimé pour la réalisation des travaux au sous-sol du phare et pour l'installation d'un climatiseur au rez-de-chaussée, et ce jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

D'autoriser le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer ladite entente et tout autre document utile pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 41-01-19

OCTROI DE CONTRAT – ENTENTE POUR LE TRANSPORT PAR TAXI COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie veut offrir une plus grande disponibilité du service aux usagers du transport collectif en milieu rural;

CONSIDÉRANT les modalités du règlement numéro 274-2018 établissant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite conclure une entente avec Taxi Matane inc. pour l'obtention de services de transport par taxi collectif sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC de La Matanie à signer une entente avec Taxi Matane inc. selon les paramètres de base qui seront notamment :

- Banque d'heures annuelles de 1 200 heures garanties;
- Tarif horaire de 40 \$, incluant le chauffeur pour la première année, majoration du taux horaire de 2 % par année si renouvellement;
- Advenant une hausse de l'essence à plus de 1,50 \$/litre, une surcharge de carburant équivalent à 2 % du taux horaire sera applicable;
- Tous les transports de ce contrat devront être effectués par un véhicule d'au moins sept (7) places sauf exception et autorisation de la MRC;
- Disponibilité et horaire flexible pour le véhicule;
- Début de l'entente le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de seize mois et demie (au 15 mai 2020).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 42-01-19

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 156, RUE SOUCY

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit procéder à des travaux de rénovation au 156, rue Soucy (ajout d'une toilette, remplacement de portes, obstruction d'une porte, mise aux normes incendie);

CONSIDÉRANT les modalités du règlement numéro 274-2018 établissant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie octroie le contrat de rénovation du local situé au 156, rue Soucy à Constructions Réjean Audy inc. pour un montant de 34 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint de la MRC de La Matanie soient et sont autorisés à signer tout document utile pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 43-01-19

PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS À VOCATION RÉGIONALE – FACTURES 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 439-08-18 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature d'un addenda à l'Entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère régional (supralocaux) de la MRC de La Matanie intervenue en 2016 entre la ville de Matane et les municipalités du territoire afin que dès 2018 la MRC perçoive et remette, à la ville de Matane, les quotes-parts requises des municipalités sans frais de gestion supplémentaires;

CONSIDÉRANT les factures #2018-000174 et #2019-000003 relatives au partage des coûts pour les années 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Girard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la MRC de La Matanie procède à la perception des quotes-parts requises des municipalités pour les années 2018 et 2019 selon les modalités prévues à l'article 6 de l'addenda à l'entente;

QUE les quotes-parts à recevoir soient reversées à la ville de Matane;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 44-01-19

DESCHÊNES & DOIRON AVOCATS – AUGMENTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR REPRÉSENTER LA MRC DE LA MATANIE SUITE AUX CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 41-01-11 adoptée par le Conseil de la MRC concernant les honoraires professionnels de la société en nom collectif Deschênes & Doiron avocats pour représenter la MRC suite aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, selon la proposition retenue le 20 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE depuis 7 ans, cette tarification n'a pas été modifiée alors que le coût de la vie et les coûts d'opération d'un bureau ont augmenté;

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition comprenant deux taux différents selon le type de dossier traité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la proposition de la société en nom collectif Deschênes & Doiron avocats pour représenter la MRC suite aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, et ce, en date du 1^{er} janvier 2019, comprenant deux taux différents selon le type de dossier traité :

- montant de 85 \$, plus déboursés et taxes applicables, par dossier qui procède par défaut, c'est-à-dire les dossiers qui n'ont pas enregistré de plaidoyer et qui procèdent par défaut devant un juge;
- montant de 115 \$, plus déboursés et taxes applicables, par dossier contesté, c'est-à-dire les dossiers dont les infracteurs plaident non coupable et exigent la tenue d'un procès avec ou sans témoin où ils doivent témoigner;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, soient et sont autorisées à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 45-01-19

DEMANDE D'ABOLITION DE L'HORAIRE DE FACTION POUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (AMBULANCES) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 224-04-18 transmise au précédent gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les services ambulanciers offerts sur le territoire de la MRC de La Matanie sont régis par différents horaires, soit « un horaire à l'heure » et « un horaire de *faction* 7/14 »;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de *faction* 7/14 fait en sorte que les membres de l'équipe de paramédics sont disponibles à la maison 24 heures sur 24 heures pendant des périodes pouvant varier de cinq à huit jours consécutifs et que lors d'un appel ils se rendent à la caserne d'ambulances située dans un rayon d'au plus cinq minutes de transport de leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ajoute un temps de 10 minutes avant que l'équipe de paramédics soit en mesure de se mettre en route pour répondre à un appel d'urgence, augmente d'autant le délai d'intervention et rend le travail des paramédics plus difficile;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2006, par la résolution 139-04-06, le Conseil de la MRC demandait au ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, monsieur Philippe Couillard, d'intervenir auprès des instances concernées afin de remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE les horaires de *faction* ont été abolis au cours de l'année 2018 dans les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis, remplacés par des quarts de travail horaire ce qui fait en sorte d'améliorer le temps réponse et le travail des paramédics;

CONSIDÉRANT QUE cette situation contribue à rendre encore plus difficile le recrutement et/ou la rétention du personnel paramédics pour le territoire de la MRC de La Matanie étant donné l'offre dans les territoires des MRC voisines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie se réjouissent de l'amélioration du service pour les citoyens des MRC voisines et revendiquent le même traitement pour la population de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie considèrent que la desserte ambulancière est un enjeu très important sur son territoire en raison notamment des distances et du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de l'horaire de faction aura également comme conséquence d'améliorer le déploiement et permettre l'établissement de point d'attente pour les ambulances sur le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC de La Matanie ont également le droit de bénéficier d'un service de qualité et d'un délai d'intervention raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la mission des services préhospitaliers d'urgence est définie de la façon suivante à l'article 1 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (S-6.2)* : « que soit apporté, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie réitère sa demande et interpelle la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, d'intervenir auprès des instances concernées afin de remédier à la situation dans les plus brefs délais et rétablir l'équité pour la population de La Matanie;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la Fraternité des Paramédics de Matane et l'entreprise Les Ambulances Gilbert qui dessert le territoire dans leurs revendications pour l'abolition sans délai de l'horaire de faction sur le territoire de La Matanie;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre, monsieur François Legault, à la ministre responsable de la région, madame Marie-Eve Proulx, au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, au président de la FQM, monsieur Jacques Demers, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, monsieur Michel Lagacé, et au président du conseil d'administration du CISSS Bas-Saint-Laurent, monsieur Hugues Saint-Pierre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 46-01-19

AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT – FACTURE #9059 – ENTRETIEN ET FRAIS D'UTILISATION ANNUELS 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture n° 9059 de Groupe de géomatique AZIMUT inc. concernant l'entretien et les frais d'utilisation annuel des différentes applications informatiques, la gestion et la diffusion des matrices graphiques et du cadastre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le soutien technique sera facturé au taux horaire de 110 \$ selon l'utilisation réelle;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont répartis entre les municipalités des MRC de La Matanie sauf Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre de l'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 9059 à Groupe de géomatique AZIMUT inc. concernant l'entretien et les frais d'utilisation annuels des différentes applications informatiques, la gestion et la diffusion des matrices graphiques et du cadastre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au montant de 18 319,00 \$ plus les taxes applicables, soit une somme de 21 062,28 \$;

QUE le montant sera réparti entre les deux MRC selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 47-01-19

PGMR – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2019 – EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS ET ENTÉRINER LA DEMANDE FINANCEMENT À EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT le besoin de ressources, soit deux personnes étudiantes, pour mener à bien la prochaine campagne estivale d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du bilan de la campagne 2018 et sont informés des activités de la campagne ISÉ 2019 en lien avec le PGMR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'entériner la demande d'aide financière, pour deux étudiants, présentée au nom de l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 48-01-19

DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 693-12-18 du comité administratif encourageant son personnel à signer la Déclaration pour l'action climatique des urbanistes du Québec et recommandant au Conseil de la MRC de La Matanie d'adopter la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de La Matanie subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques, telles que l'érosion des berges, la modification du régime des précipitations et l'apparition d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE les études scientifiques démontrent la nécessité d’agir en vue d’inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie, à l'instar des citoyennes et citoyens, est conscient de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-581 de la ville de Matane en lien avec la déclaration citoyenne universelle d’urgence climatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie encourage la mise en œuvre d’initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d’adaptation aux changements climatiques;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie invite les différents industries, commerces et institutions ainsi que l’ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

QUE la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir pour la sauvegarde de la Terre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 49-01-19

PLAN D'ACTION 2019-2023 POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-11-28-39 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-581 de la ville de Matane en lien avec la déclaration citoyenne universelle d’urgence climatique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 48-01-19 du Conseil de la MRC de La Matanie en lien avec a déclaration citoyenne universelle d’urgence climatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande aux différents acteurs publics et privés de prendre actions le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner les changements climatiques et limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 50-01-19

SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – PROPOSITION CANSEL – SYSTÈME GNSS BASE-MOBILE TRIMBLE, ACCESSOIRES ET LICENCES

CONSIDÉRANT la proposition de Cansel concernant l'achat d'un système GNSS base-mobile Trimble, accessoires et licences pour le Service régional de génie civil au montant de 55 147,57 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement proposé sera compatible avec la station totale déjà utilisée par le service;

CONSIDÉRANT les modalités du règlement numéro 274-2018 établissant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la proposition (n° devis : 199130) de Cansel et d'autoriser l'achat d'un système GNSS base-mobile Trimble, accessoires et licences pour le Service régional de génie civil au montant de 63 405,91 \$ taxes incluses;

QUE le montant de 57 900 \$ taxes nettes soit payable à 50 % par le Service régional de génie civil et 50 % par le Fonds TPI (remboursable sur trois ans, soit 9 650 \$ en 2020, 2021 et 2022);

QUE l'achat est conditionnel à une confirmation de la FQM que celle-ci s'engage à racheter ledit équipement advenant un partenariat avec la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 51-01-19

GÉNIE CIVIL – FORMATION AVANCÉE CIVIL3D – 28 AU 30 JANVIER 2019 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la formation avancée Civil3D personnalisée, les 28, 29 et 30 janvier 2019 à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur David Marquis, technicien en génie civil de la MRC, afin de participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation du directeur du service à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, par personne, pour la participation de monsieur David Marquis à la formation avancée Civil3D personnalisée, les 28, 29 et 30 janvier 2019 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 52-01-19

VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UN VÉHICULE AUTOPOMPE CITERNE ET ÉQUIPEMENTS – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 244-04-18 mandatant le directeur du service de sécurité incendie pour la vente d'un véhicule autopompe citerne 2009 et équipements;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions, le 13 septembre 2018, en lien avec l'appel d'offres public pour la mise en vente d'un véhicule autopompe citerne 2010 et équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat a déposé une soumission au montant de 141 250 \$ laquelle est la plus élevée et constitue un engagement envers la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition écrite de la municipalité de Saint-Donat souhaitant transiger de gré à gré pour l'achat du véhicule incendie (autopompe citerne 2010) pour un montant de 143 250 \$ suite à l'obtention d'un règlement d'emprunt pour le financement dudit véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la vente de gré à gré à la municipalité de Saint-Donat du véhicule autopompe citerne 2010 et équipements au montant de 143 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à signer le contrat de vente;

QUE le directeur du service régional de sécurité incendie de la MRC, monsieur Jimmy Marceau, soit autorisé à signer tout document utile pour donner effet audit contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 53-01-19

DEMANDE DE RÉVISION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-187 de la MRC de Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a resserré ses critères de remboursement relatifs aux interventions de désincarcération sur le réseau routier québécois;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met en péril ce service offert par les services de sécurité incendie de certaines municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la MRC de Beauce-Sartigan et se joint à elle pour demander à la Société de l'assurance automobile du Québec de revoir les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois afin d'assurer le financement adéquat de ce service offert, la plupart du temps, par les services de sécurité incendie des municipalités du Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre déléguée au Développement économique régional et responsable de la région, madame Marie-Eve Proulx, au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers, et à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

VARIA

--

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 54-01-19

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 25.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*